

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME:  
CONVENTION DE LOCATION DE LOCAUX**

Direction Proximité – Conservatoire  
TC / ABO  
N° 2020-D-275

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 aout 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1er** – Est approuvée la convention de location, passée entre la ville de Soyaux située avenue du Général de Gaulle et GrandAngoulême pour le conservatoire Gabriel Fauré, de l'ensemble immobilier situé place Lucien Petit rue des Lilas à Soyaux.

**Article 2** – La présente location prend effet du 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'au 31 août 2021 moyennant le paiement d'un loyer de 7 500 € toutes charges comprises (hors entretien des locaux). Un premier terme couvrant la période de septembre à décembre 2020 de 2 500€ et un second terme couvrant la période de janvier à août 2021 de 5 000€.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le maire de la ville de Soyaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 9 octobre 2020

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
**Le 12/10/2020**  
Publié ou notifié,  
**Le 12/10/2020**